

	EPHAD	Unités Spécifiques Alzheimer	Hébergement temporaire	Accueil de jour
Prix de journée				
Revenu mensuel inférieur à 1200€				
1200 € ≤ revenu mensuel < 1800€				
Revenu ≥ 1800€				
Forfait dépendance	Couvert par l'APA GIR 1 et 2 = GIR 3 et 4 =		Couvert par l'APA GIR 1 et 2 = GIR 3 et 4 =	Non couverts par APA GIR 1 et 2 = GIR 3 et 4 = GIR 5 et 6 =
Ticket modérateur				
Majoration dépendance	Dans certains cas et selon les ressources du résident, elle est calculée en plus du forfait dépendance, par le Conseil Départemental et facturée par l'établissement.			

**Le prix de la journée et le forfait dépendance sont fixés annuellement et affichés à l'entrée de la résidence.**

**Le paiement s'effectue mensuellement d'avance et au plus tard le 10 du mois en cours.**

### LE PRIX DE JOURNÉE

Ce prix comprend l'hébergement complet. Il recouvre les prestations suivantes : l'accueil hôtelier, la restauration, le blanchissage, l'animation et vie sociale, l'administration générale. Le tarif hébergement est à votre charge et peut faire l'objet d'une aide sociale ou d'allocations.

### LE FORFAIT DÉPENDANCE

Votre niveau de dépendance est pris en compte en fonction de la grille AGGIR. En fonction de votre GIR (Groupe Iso-Ressources), une tarification personnalisée est appliquée et couverte par l'APA (sous réserve de condition de ressource).

### LE TICKET MODÉRATEUR

Il correspond au tarif des personnes les plus autonomes : GIR 5 et 6. Il est dû par tous les résidents et correspond à la participation de chacun à la dépendance.

### LA MAJORATION DÉPENDANCE

Elle est calculée, par le Conseil Départemental, en plus du tarif dépendance du GIR 5/6 et facturée par l'établissement après réception de la notification de révision de l'APA. Elle varie selon les ressources du résident.